NOTE EXPLICATIVE SUITE AU DEPLACEMENT D'UNE EOLIENNE DU PROJET DU BOIS RICART

La société Parc éolien du Bois Ricart a déposé la demande d'autorisations administratives le 26 octobre 2016 pour un projet de 5 éoliennes sur les communes d'Esquennoy et Paillart (Oise).
En date du 13 janvier 2017, les services instructeurs ont envoyé une demande de compléments visant à compléter ou adapter le dossier en répondant aux remarques des différents organismes consultés.

Dans cette demande de compléments, l'administration a fait connaître sa position concernant la proximité entre un boisement et une éolienne. Elle souhaite un retrait de plus de 200 mètres de l'éolienne E5 par rapport au boisement en raison des enjeux sur la population de chiroptères qui pourrait utiliser ce site. Ainsi, l'éolienne E5, initialement positionnée à 125 m du Bois Ricart au nord du site, a été déplacée de sorte à être éloignée de 204 m de ce bois afin de respecter ce principe. Ce déplacement rapprochant la E5 d'une éolienne déjà existantea été validé après discussion avec le constructeur concernant les problématiques de sécurité mais aussi de perte de production due à l'effet de sillage généré.

La demande de compléments portant un nombre limité de domaines et n'engendrant aucune modification substantielle nécessitant de modifier l'intégralité du dossier, les compléments font l'objet d'un document à part nommé *Compléments*.

Cependant, pour plus de lisibilité, cette note permet au lecteur du dossier de bien identifier les changements induits selon les thématiques abordées.

Les plans

Les cartes suivantes permettent d'apprécier directement la modification du projet. Elles sont tirées des dossiers de demande initiale (Avant) et de compléments (Après).

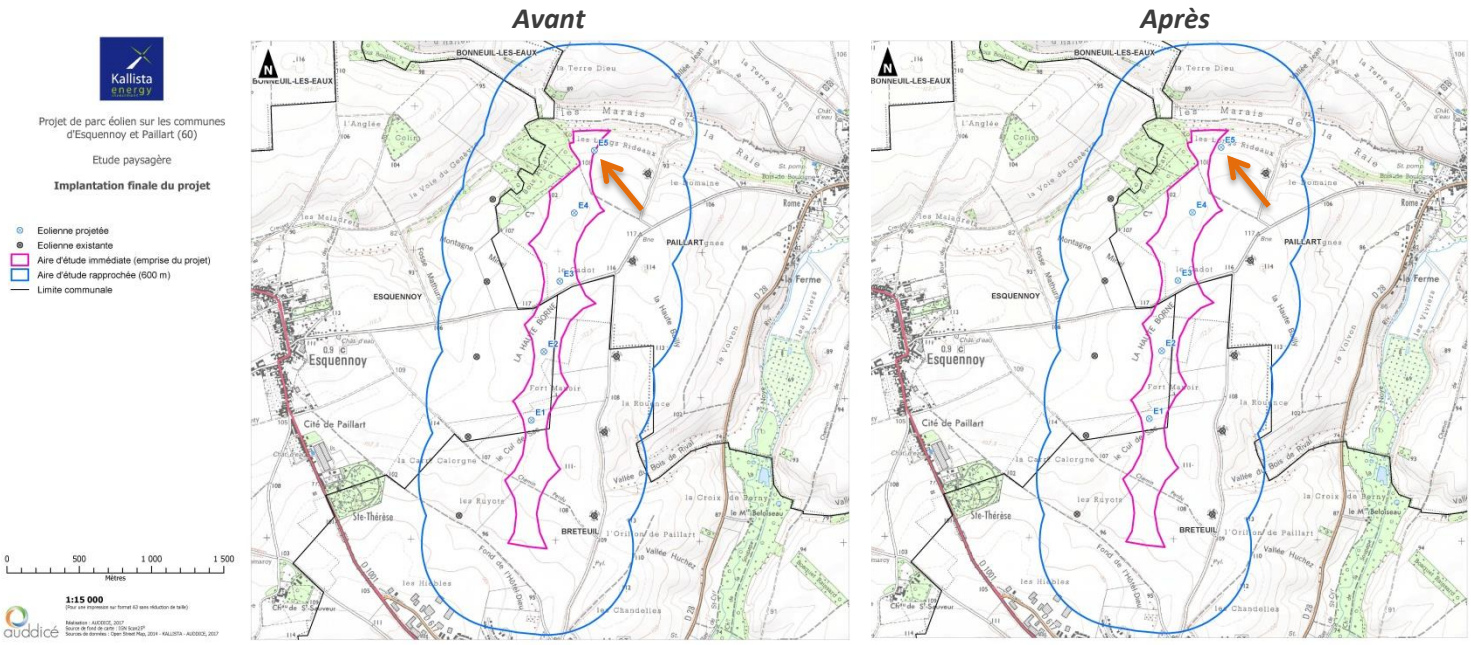

Il s'agit là de la carte de description du projet qui a été modifiée afin de représenter le déplacement de E5. En ce qui concerne les autres cartes du dossier, seule celle montrant l'implantation du projet au regard des enjeux écologiques a été modifiée et intégrée dans le document *Compléments* puisque c'est pour répondre à une remarque concernant cette thématique que l'éolienne a été déplacée.

Par ailleurs, tous les plans des documents *6_DocumentsCU* et *7_DocumentsCE* où apparaissait l'éolienne E5 ont été modifiés et se trouvent dans le document *Annexe Compléments* afin de montrer les modifications précises (plateforme, câblage, …) induites par le déplacement.

Les impacts

Nous tenons à informer le lecteur que l'ensemble des compléments a été rédigé en fonction du nouvel emplacement de l'éolienne E5.

Les thématiques abordées dans l'étude d'impact et l'étude de danger (documents numérotés *4-1* à *5-2*) sont listées ci-dessous et le lecteur est invité à se reporter à la référence mentionnée pour apprécier la modification des impacts induite par le déplacement de l'éolienne :

- **Volets « Milieu physique » et « Milieu humain, cadre de vie, sécurité et santé publique »** : aucune modification des impacts du projet. Les sujets sont traités dans la partie 8 du document *Compléments* (p. 12).
    - **Plus précisément pour la partie acoustique** : le déplacement de l'éolienne de 80 m n'induit pas de modification notable dans la modélisation acoustique. Le parc éolien devra respecter la règlementation acoustique et des mesures sur site dans l'année suivant sa mise en service vérifieront la conformité de l'installation.

- **Volet « Ecologie »** : Thématique écologique principalement concernée par le déplacement de l'éolienne E5. Les compléments induits sont présentés dans la partie « Expertise écologique » du document *Compléments*.

- **Volet « Paysage, patrimoine et tourisme »** : un déplacement de 80 m d'une éolienne est imperceptible à l'œil à partir de quelques kilomètres de distance du projet. . La partie 8 du document *Compléments* (p. 21) analyse précisément l'impact visuel de ce déplacement en montrant quelques points de vue représentatifs modifiés.

- **Etude de danger** : le déplacement de l'éolienne ne change aucun paramètre dans les calculs de l'étude de danger. Le sujet est expliqué dans la partie 8 du document *Compléments* (p. 12) et la cartographie des risques de l'éolienne E5 a été mise à jour dans le document *Annexe Compléments*.